



Résumé de la candidature du GALPA Etangs – Mer – Aude (EMA)

Appel à projets « DLAL FEAMP 2014-2020 »

- Pour le développement durable des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture en Languedoc Roussillon, selon une approche de développement local mené par les acteurs locaux (DLAL)
- Dans le cadre du Programme Opérationnel du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche 2014-2020



LANGUEDOC-ROUSSILLON
LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Résumé de la candidature GALPA EMA

1 Le territoire du GALPA EMA

Depuis 2008, le Grand Narbonne s'est associé avec les communautés rurales voisines pour mettre en œuvre un dispositif LEADER au service d'une stratégie de développement rural : agir sur les leviers de développement, répondre aux enjeux qui traversent les communes rurales et renforcer le lien urbain/rural, littoral /rural.

Le DLAL FEAMP procède de la même logique d'élaboration que le dispositif LEADER. Il est apparu cohérent de positionner notre candidature DLAL FEAMP comme un volet maritime du programme GALEA. Le DLAL FEAMP regroupe Le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes de La Domitienne, soit 45 communes et 149.923 habitants. La rivière Aude est le lien géographique et physique entre les 2 collectivités partenaires.

La zone littorale du DLAL, composée d'étangs et de lagunes, est un écosystème riche qui favorise le développement d'une biodiversité, mais également des activités humaines (activités industrielles et maritimes, de pêche, salins), composée de 11 communes, dont Vendres dans l'Hérault. C'est un espace contraint, à la fois fragile et convoité, où se côtoient la pêche et la conchyliculture artisanale, des terroirs de vignes, un tourisme balnéaire. Le DLAL FEAMP couvre plus de 50 kms de frange littorale méditerranéenne, soit l'ensemble de la façade audoise et plus des 2/3 de la population du territoire du DLAL FEAMP. Les 11 communes littorales et lagunaires totalisent 84.849 habitants. Le périmètre en mer inclut la bande des 3 miles.

Le DLAL est dans son intégralité compris dans le quartier maritime de Port-Vendres. Le territoire est le siège d'une grande diversité de pêches, majoritairement traditionnelles.

2 Le projet GALPA EMA et les autres démarches de développement

L'affirmation de la dimension maritime du Grand Narbonne, le lien terre/mer sont une priorité pour le Grand Narbonne :

- La Méditerranée et les activités maritimes constituent un potentiel de développement économique, d'emploi et de croissance bleue.
- Les habitants mêmes du Grand Narbonne doivent être sensibilisés et s'approprier ce potentiel de diversification des activités (au-delà de la seule fréquentation de loisirs des plages) mais aussi être conscients du défi environnemental.

La gestion durable des milieux et des ressources, le maintien de la biodiversité doivent mobiliser l'ensemble des acteurs locaux, à l'instar des démarches de concertation initiées en Région comme le parlement de la Mer.

Le projet du GALPA EMA va s'insérer dans le **projet d'agglomération**, qui vise, entre autres, à développer les activités industrielles portuaires à Port-la-Nouvelle, apporter un soutien au PNR de la Narbonnaise en Méditerranée pour la protection des milieux lagunaires et la gestion des zones Natura 2000, développer un tourisme à forte identité (La Narbonnaise,

surprenante Méditerranée), soutenir des actions en faveur des énergies renouvelables et de la lutte contre le changement climatique, du développement des circuits courts, soutenir la recherche et l'innovation, l'accompagnement à l'installation et à la pérennisation des entreprises, l'emploi.

La charte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, élaborée avec l'ensemble des partenaires pour la période 2011-2022, concrétise le projet de protection et de développement durable du territoire et fixe les objectifs à atteindre. Trois mesures définies dans la charte sont en lien avec le développement des activités de pêche :

- Soutenir les productions locales et accompagner la diversification et le développement de nouvelles filières
- Orienter les évolutions des activités agricoles et de la pêche dans le sens d'un développement durable du territoire
- Améliorer la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau

Au sud du territoire le Grand Narbonne travaille en collaboration avec le **Syndicat Mixte Rivage**. Le troisième contrat d'étang de Salses Leucate 2016 2020 est en cours d'élaboration et a fait remonter des besoins liés aux activités halieutiques sur la lagune.

3 la stratégie du GALPA EMA :

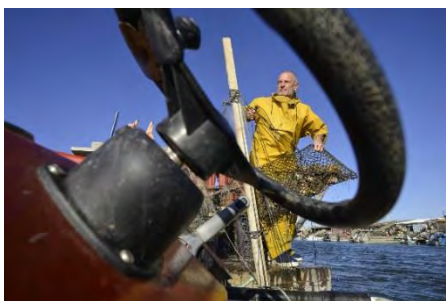
Depuis plusieurs années, les filières halieutiques connaissent des difficultés : perte d'emplois, fermetures d'exploitations, sorties de flotte, réduction des capacités d'investissement. Malgré ces difficultés, la filière présente des atouts qui laissent espérer une évolution favorable de la situation : volonté de changement et d'adaptation des professionnels, opportunité à exploiter du tourisme sur le territoire, bassin de chalandise de proximité important, dynamisme de la Crie de Port-la Nouvelle, acteur structurant de la filière.

La profession est confrontée aujourd'hui à un virage : s'adapter, trouver un nouveau modèle économique ou progressivement disparaître. Il s'agit de maintenir un niveau de revenus suffisant aux pêcheurs et aquaculteurs et de créer du développement économique au bénéfice de la filière sans impacter la ressource, d'enrayer la disparition des petits métiers de pêche, de maintenir et renouveler les exploitations conchylicoles, sans produire ni prélever plus, et en préservant les milieux.

Trois grands enjeux ont été identifiés lors de la concertation avec les professionnels et les partenaires et retenus pour la stratégie DLAL :

- ✓ Maintenir le potentiel de la ressource locale pour préserver les capacités d'exploitation dans des écosystèmes fragiles et régulièrement menacés mettant en péril la production

- ✓ Valoriser les produits commercialisés et rechercher de nouvelles sources de revenus par la diversification des activités et un meilleur positionnement sur le territoire de l'offre halieutique.
- ✓ Changer l'image des filières halieutiques, reconquérir le public, attirer des vocations et des investisseurs, reconquérir du pouvoir d'influence, sortir de l'isolement et innover grâce à des partenariats inter filières pour mieux vendre les produits, les transformer, s'adapter aux besoins des clientèles touristiques.



4 Le programme d'actions :

Pour répondre à ces enjeux, 3 axes ont été définis :

AXE 1 Modernisation et diversification des productions

Développement dans une approche collective des sites et des outils

Développement dans une approche collective d'outils de sécurisation des productions aquacoles

Développement de projets de diversification des productions, des modes de production, de sites et de techniques

Exploitation et gestion des sous-produits et des déchets de la chaîne de production

AXE 2 Valorisation des produits

Soutien à la définition et à la mise en œuvre de plans marketing « produit » appuyés sur l'origine, la qualité des produits et les savoir-faire. (territoire/métier/produit)

Soutien à l'attractivité des points de vente sur les zones de production et à la vente en circuits courts

Contribution à la diversification des sources de revenus des pêcheurs et des aquaculteurs

Augmentation de la valeur ajoutée des produits halieutiques

AXE 3 Intégration territoriale des filières halieutiques

Actions de prise en compte des professions halieutiques par les acteurs locaux et les parties prenantes pour leur intégration aux dynamiques de développement local

Actions permettant de renforcer l'attractivité des professions halieutiques afin de développer les installations, transmissions et reprises d'entreprises

Préservation et amélioration des conditions favorables au développement des espèces traditionnellement exploitées

Communication pour préserver l'outil de production et améliorer la cohésion territoriale

COOPERATION

Organisation d'échanges d'expériences avec les acteurs d'autres GALPA en France ou en Europe et réalisation d'actions de mutualisation

5 Le processus de concertation : une première candidature mobilisatrice

Suite à la publication de l'appel à projets DLAL FEAMP par la Région Languedoc Roussillon début décembre 2015, le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération a souhaité pré-candidater et a, dans une première phase, commencé à consulter et à mobiliser les acteurs du territoire, à savoir :

le Président du Parlement de la Mer, les maires des communes littorales et lagunaires, les consulaires, la Criée de Port-La-Nouvelle, le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins, le Comité Régional de la Conchyliculture, le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, les partenaires du Gal de l'Est Audois et bien sûr des pêcheurs et des aquaculteurs principaux acteurs de la filière.

Suite à l'avis favorable de la Région, Le Grand Narbonne a procédé au recrutement d'une Chargée de Mission DLAL FEAMP, qui travaille à la mise en œuvre de la démarche DLAL FEAMP depuis mars 2016.

Au total, plus de 60 personnes représentant 53 structures et établissements se sont mobilisés, participant à des entretiens ou à des réunions plénières destinées à partager le diagnostic et à faire remonter les besoins.

Un comité de pilotage a été constitué, validant chaque étape : identification des enjeux et des objectifs, validation de la stratégie. Il préfigure le futur comité de sélection, en associant à parité les représentants des professionnels et les élus du territoire.

Un groupe technique a contribué à la réalisation du diagnostic.

Le Grand Narbonne a d'ores et déjà sollicité la Région Languedoc Roussillon et les Conseils Départementaux de l'Aude et de l'Hérault pour un soutien et un appui financier à la démarche DLAL – FEAMP.

6 Portage et modalités de mise en œuvre

La structure juridique porteuse du groupe DLAL FEAMP sera le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération.

Le portage du DLAL FEAMP.

Afin de couvrir l'ensemble du périmètre retenu, une convention de partenariat sera signée entre Le Grand Narbonne et la Communauté de Communes La Domitienne.

Les fonds européens permettent un **décloisonnement entre les acteurs à l'échelle d'un grand territoire**. Ainsi, dans le cadre du DLAL / FEAMP, un travail commun est lancé entre les deux EPCI, mais également avec les partenaires du GAL de l'Est Audois. Ce projet souscrit

à un objectif d'ambition et de réalité pour répondre à des enjeux partagés et s'affirmer comme un territoire de projets au sein du territoire régional.

Le projet commun préfigure une coopération qui a vocation à perdurer dans le temps.

L'équipe projet a veillé à une **cohérence étroite dans l'élaboration, le financement croisé et demain la mise en œuvre opérationnelle** avec les dispositifs contractuels tels que les ATI (Approches Territoriales Intégrées), le GAL LEADER, les contrats territoriaux (Agglomération, Communauté de Communes), volet territorial du CPER.

L'équipe technique DLAL FEAMP sera composée d'un temps complet pour l'animation et d'un mi-temps pour la gestion du programme. Une chargée de mission a été recrutée pour animer le dispositif.

Il sera aussi envisagé de mettre en œuvre des partenariats avec le GAL de l'Est Audois pour intervenir en appui à l'animation et à la gestion du programme (négociation en cours). Il est proposé que les animateurs assistent réciproquement aux réunions pour un pilotage coordonné.

Le Comité Technique DLAL FEAMP

Le Grand Narbonne et La Domitienne, au travers de la démarche enclenchée disposent de partenariats privilégiés avec le Comité Régional des Pêches, le Comité Régional de Conchyliculture, les consulaires, et les acteurs professionnels du territoire.

Le Comité Technique aura pour rôle de préparer les décisions qui seront prises en Comité de Sélection et de permettre un suivi de l'avancée des projets dans la procédure de sélection, la recherche de cofinancements, la programmation des projets.

Sa composition sera validée par le Comité de Sélection, il se réunira pour préparer les décisions du Comité de Sélection.

Le Comité de Sélection : il sera composé de 26 membres dont 50 % a minima seront des structures privées, parmi lesquelles 10 appartiendront aux filières pêche/aquaculture.

Sa composition définitive sera validée durant la phase de conventionnement.

Le Comité de Sélection sera doté d'un vrai rôle de conduite du projet DLAL FEAMP. Il donnera des avis sur l'opportunité des projets présentés, puis les sélectionnera suite à l'instruction sur la base d'un dossier complet.

Outre le fait de statuer sur l'opportunité des projets soutenus par le DLAL FEAMP, il traitera également des questions relatives à la communication, le suivi et l'évaluation du programme.

Maquette financière : une enveloppe de 800 000 euros de FEAMP est demandée pour 2 000 000 euros de coût total du programme.